



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

Séance du 13 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 06/11/2023

Date d'affichage : 23/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD –
S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-
MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : M. Y. TESTON a donné pouvoir à T. SEGUIN – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à
P. PARISOT – M. O. HOUILLOU a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – Mme M. HEQUET a donné
pouvoir à A. IPPONICH - M. Q. COUVREUR a donné pouvoir à G. BRIOT

Absents : Mme M. BONNET – M. P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/11/69

Dotation d'investissement pour les écoles

Une dotation d'investissement est attribuée à tour de rôle à chaque école pour un montant de 250 € par classe. Pour l'année scolaire 2023/2024, le bénéficiaire est l'école maternelle du centre.

En conséquence il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement pour l'école maternelle du centre de 1 000 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention d'investissement à l'école maternelle du centre pour un montant de 1 000 € pour l'année scolaire 2023/2024,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

